

Cette présence de V. A. R. dans cette institution, rappelée souvent par la vive impression de joie et d'honneur qu'elle excite aujourd'hui, produira en eux un vif amour de l'étude des lettres, d'autant plus que par ce qu'ils voient et par tout ce qu'ils entendent dire des éminentes qualités qui attirent tant d'hommages non seulement à l'auguste dignité, mais encore à la personne de V. A. R. ils sentent tout ce que la culture de l'intelligence par la plus haute éducation peut ajouter d'éclat aux dons les plus heureux de la nature et à la grandeur du plus noble sang.

Sous cette impulsion longtemps sentie en ce collège, se formeront des hommes qui parcourront honorablement la carrière de la vie, des amis dévoués des lettres, dont la gloire doit être ambitionnée par tout peuple, et qui resplendit si magnifiquement sur la noble Albion, et des citoyens animés des sentiments qui font l'honneur du sujet britannique : le respect à l'autorité, principe de l'ordre, l'amour d'une sage liberté qui maintient tous les droits et l'esprit public qui porte à se dévouer à tout ce qui concourt à la gloire et à la prospérité de la patrie.

La religion qui élève tout en le sanctifiant, contribuera à développer ces sentiments et surtout une sélicité inviolable à l'autorité qui nous gouverne. La couronne britannique porte la sublime devise : " Dieu et mon Droit." En formant nos élèves à honorer Dieu, nous leur inspirerons par la même le respect du pouvoir, puisque c'est Dieu qui fait les rois, et qu'il les appelle ses ministres.

Que Votre Altesse Royale daigne agréer cette protestation de notre fidélité et de notre très respectueux dévouement envers Sa Majesté Notre Très Gracieuse Souveraine et envers l'Auguste Héritier de son trône, et en même temps l'hommage de notre profonde reconnaissance pour la faveur insigne qu'Elle nous fait, et qu'Elle veuille bien emporter la pensée que, grâce aux principes qui présideront ici à leur éducation et à l'encouragement reçu en ce jour, nos élèves pourront redire plus tard, comme expression de leur conduite, les mots qui se lisent au milieu des armes de V. A. R. *Ich Dien, Je sers; je sers mon Dieu, je sers mon Roi, je sers mon pays.*

St. Hyacinthe, 30 août 1860.

#### ADRESSE DU COLLEGE VICTORIA, A COBOURG.

Qu'il plaise à l'otre Altesse Royale :

Nous, les membres du Conseil, les gradués et étudiants de l'Université du Collège Victoria, nous offrons nos sincères hommages et souhaitons à Votre Altesse Royale la plus cordiale bienvenue.

Nous garderons toujours avec reconnaissance et orgueil le souvenir de la présence de Votre Altesse Royale dans cet humble asile de la science, et l'anniversaire de ce jour, célébré avec joie, nous donnera lieu de renouveler ce témoignage de dévouement au Trône britannique que nous chérissions par devoir et avec honneur.

Notre jeune Université ne peut tirer gloire de la richesse de son architecture et de ses dotations ; mais nous constaterons avec plaisir que, si elle a été établie et soutenue surtout au moyen de contributions volontaires, elle n'en est pas moins la première qui ait été mise en opération dans cette colonie, et nous osons croire que nulle n'est sa rivale par le nombre et le mérite de ses gradués.

Fondée comme elle l'est, en vertu d'une charte royale, et honorée du nom de notre illustre et noble Reine, notre désir est que la loyauté, le patriote et la religion soient les mobiles de l'éducation qui s'y donne et que la littérature sans égale de la mère-patrie jointe aux enseignements des grands maîtres de la Grèce et de Rome, rende la jeunesse Canadienne digne de son origine saxonne et de la langue qu'elle parle.

Nous prions Dieu qu'il bénisse Votre Altesse Royale. Puissiez-vous vivre pour devenir le Souverain de ce vaste empire et puissiez votre règne être aussi heureux et aussi bienfaisant que celui de votre auguste et vénérée mère.

Son Altesse Royale fit la réponse suivante :

Messieurs, — Je vous remercie d'une adresse qui me fait d'autant plus de plaisir qu'elle m'est offerte par les membres du Conseil et les étudiants d'un collège qui porte le nom de la Reine ma mère, et qui est consacré à l'éducation de la jeunesse de la province.

Je souhaite tout le succès possible à votre Université et je désire vivement qu'elle continue à répandre les bienfaits d'une saine éducation parmi la florissante population au milieu de laquelle elle se trouve placée.

(A continuer.)

#### Onzième Conférence des Asociation des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval, tenue le 24 et le 25 d'Aout 1860.

Séances du matin et de l'après-midi, le 24 aout 1860.

Éurent présents :

Le Rév. Messire J. Langevin, Principal de l'Ecole Normale Laval, F. E. Juncan, écr., inspecteur d'école, MM. C. J. L. Lafrance,

président, N. Lacasse, C. Dion, J. B. Cloutier, N. Thibault, Jos. Létourneau, J. B. Dugal, Frs. Fortin, Mag. Langlois, A. Esnouf, Ls. Lefebvre, Jos. Prémont, Ls. Roy, Charles Pageau, Samuel Côté, Cyp. Gagné, C. Langlois.

Le procès-verbal de la dernière séance fut lu et adopté.

Vu l'absence de M. B. Pelletier, trésorier, les comptes pour l'année expirée n'ont pu être examinés.

On procéda, par scrutin, à l'élection des officiers pour l'année courante, et le résultat fut comme suit :

M. C. J. L. Lafrance, président.

M. N. Lacasse, vice-président.

M. Jos. Létourneau, secrétaire.

M. J. B. Cloutier, trésorier.

Et MM. C. Dion, Jos. Prémont, J. Donnelly, Ls. Roy, N. Thibault, A. Esnouf, Ls. Lefebvre, Frs. Fortin et C. Pageau, conseillers.

M. Jos. Létourneau donna une lecture sur le sujet discuté à la dernière séance et dont les débats avaient été remis à celle-ci, savoir : " Quel est le meilleur moyen de faire fixer le minimum du salaire des instituteurs ? " Il parla aussi de la malheureuse position de l'instituteur à la campagne, suggérant, comme moyen d'améliorer son sort, une nouvelle classification des institutions d'éducation dites supérieures et l'établissement d'une école primaire supérieure dans chaque municipalité.

M. James Donnelly donna une lecture sur la seconde partie de l'histoire de l'Irlande et intéressa vivement son auditoire en racontant en termes énergiques, les malheurs de son infortunée patrie.

M. C. J. L. Lafrance parla sur la première partie de l'histoire du Canada, la domination française, et traita ce sujet d'une manière très intéressante.

Les deux résolutions suivantes, passées le matin, au conseil de cette Association, furent proposées et adoptées unanimement, savoir :

Proposé par M. C. Dion, secondé par M. Jos. Létourneau, et

Résolu—Que la contribution annuelle des membres de cette association soit réduite à un écu, à compter de ce jour.

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. J. B. Cloutier, et

Résolu—Qu'aucun membre de cette association n'ait droit dorénavant de voter aux élections et délibérations qu'après avoir payé sa contribution jusqu'au jour de la votation.

Qu'une liste des membres soit déposée entre les mains du bibliothécaire avec l'indication du paiement de leur contribution.

Ensuite, il fut proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. Mag. Langlois, et

Résolu—Quo cette association recommande à ses membres " l'histoire du Canada en tableaux," rédigée par M. le Principal de l'Ecole Normale Laval, comme pouvant être d'une grande utilité dans les écoles.

2o. Que la presse canadienne-française, en recommandant ce petit ouvrage, a rendu un vrai service à la cause de l'éducation.

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. Ls. Lefebvre, et

Résolu—Que M. le Surintendant soit prié de recommander au Conseil de l'Instruction Publique que la rétribution mensuelle fixée par la loi d'éducation soit exigée dans toutes les municipalités scolaires, et que la répartition des deniers des écoles se fasse dans chaque arrondissement, aux termes de la loi, d'après le nombre des enfants de 7 à 14 ans.

La discussion sur la fixation du minimum du salaire des instituteurs fut de nouveau reprise, et après de longs débats, l'assemblée adopta les suggestions suivantes qui seront elles-mêmes discutées à la prochaine séance :

Que les municipalités scolaires soient divisées en trois classes. Dans la première seule, il pourrait y avoir des Académies ; dans la troisième, il n'y aurait que des écoles élémentaires. Le minimum du salaire des instituteurs et institutrices serait fixé comme suit : Dans la 1<sup>re</sup> classe de municipalités scolaires, £100 pour les Académies, £60 pour les Ecoles-Modèles, £30 pour les écoles élémentaires. Dans la 2<sup>e</sup> classe, £50 pour les écoles-modèles, £25 pour les écoles élémentaires. Dans la 3<sup>e</sup> classe, £20 pour les écoles élémentaires. De plus, le Surintendant serait autorisé à permettre, sur le rapport des inspecteurs, pour certains arrondissements pauvres, même dans les municipalités de 1<sup>re</sup> classe, d'engager des maîtres ou maîtresses au-dessous du minimum ; mais cette autorisation préalable serait indispensable pour la validité de l'engagement, et pour avoir droit à la subvention gouvernementale.

Cette division en trois classes serait basée, soit sur la subvention annuelle du gouvernement, soit sur l'évaluation des propriétés. Dans le premier cas, la 1<sup>re</sup> classe pourrait renfermer les municipalités qui reçoivent de £50 à £100 ; enfin la 3<sup>e</sup> classe, celles qui reçoivent moins de £50.